

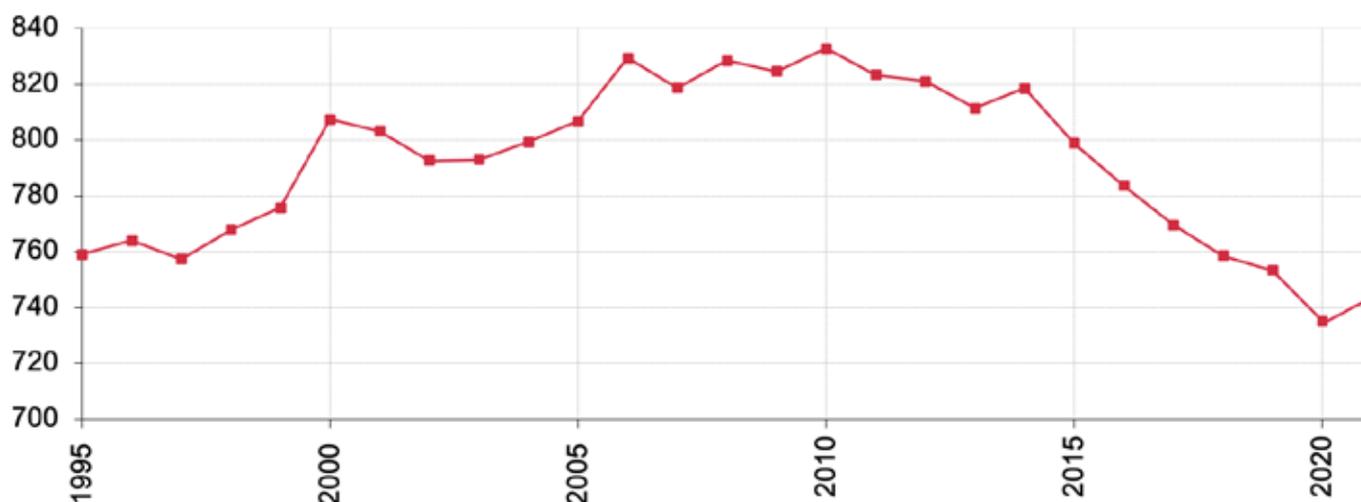
En 2020, l'offre potentielle d'accueil est de 58,8 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans. Ce taux en baisse d'un point de pourcentage par rapport à 2019 s'inscrit dans un contexte de baisse de l'offre des assistantes maternelles depuis plusieurs années. Le recours des familles aux modes d'accueil individuel (assistantes maternelles et salariées à domicile) rebondit entre 2020 et 2021. Pour autant, il reste en-deçà de son niveau de 2019, avant la crise sanitaire. Le recours au congé parental dans le cadre du bénéfice de la prestation partagée d'éducation (PreParE) poursuit son recul. À l'inverse, le recours à une micro-crèche continue de progresser.

### Légère hausse des naissances en 2021 après six années de baisse

En 2021, 742 000 bébés sont nés en France, soit 6 900 naissances de plus qu'en 2020 (+ 0,9 %). Cette remontée met ainsi fin à la baisse observée depuis 2014. Les années 2020 et 2021 ont été particulières. Le nombre de naissances avait chuté neuf mois après le confinement du printemps 2020 : entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021, il est né 10 % de bébés de moins qu'à la même période un an auparavant. Le contexte de crise sanitaire et de forte incertitude économique

a pu inciter les couples à renoncer ou à reporter leurs projets de parentalité. La peur de complications pendant la grossesse a également pu jouer. Par ailleurs, pendant le premier confinement, les centres de procréation médicalement assistée ont été fermés. Le rebond des naissances qui a suivi en mars et avril 2021, puis la forte remontée au second semestre, ont permis de rattraper le niveau des naissances de l'année 2020, en le dépassant même légèrement mais restant en deçà du niveau de 2019.

### Nombre de naissances vivantes en France (en milliers)

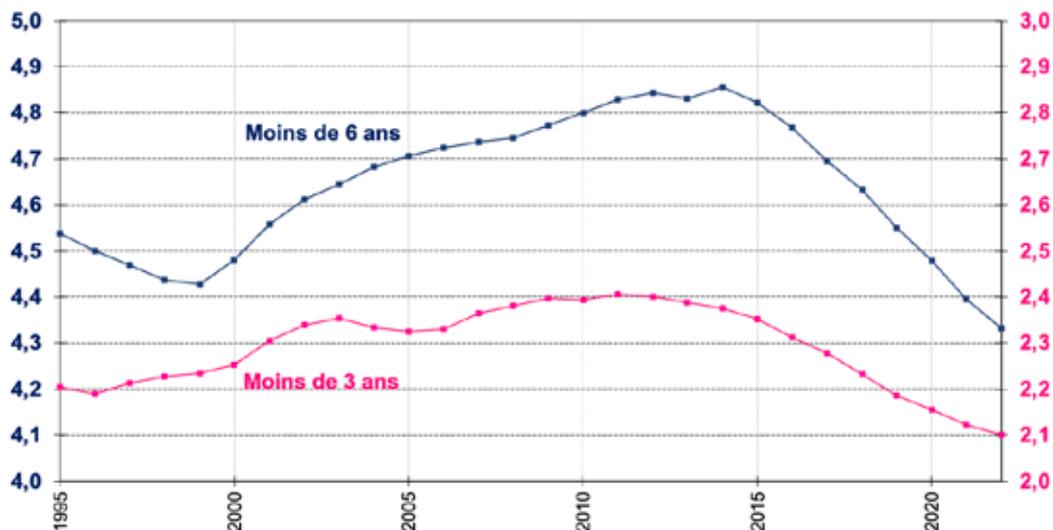


## La baisse du nombre d'enfants de moins de 6 ans se poursuit

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la France compte 4,3 millions d'enfants de moins de 6 ans et 2,1 millions d'enfants de moins de 3 ans. La baisse amorcée au début des années 2010 se poursuit :

entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le nombre d'enfants de moins de 6 ans a diminué de 62 000 (soit - 1,4 %), et celui des moins de 3 ans de 21 000 (soit - 1,0 %).

### Nombre d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 6 ans (en millions) 1995-2021



Source : Insee - estimations de population, données provisoires à partir de 2020.

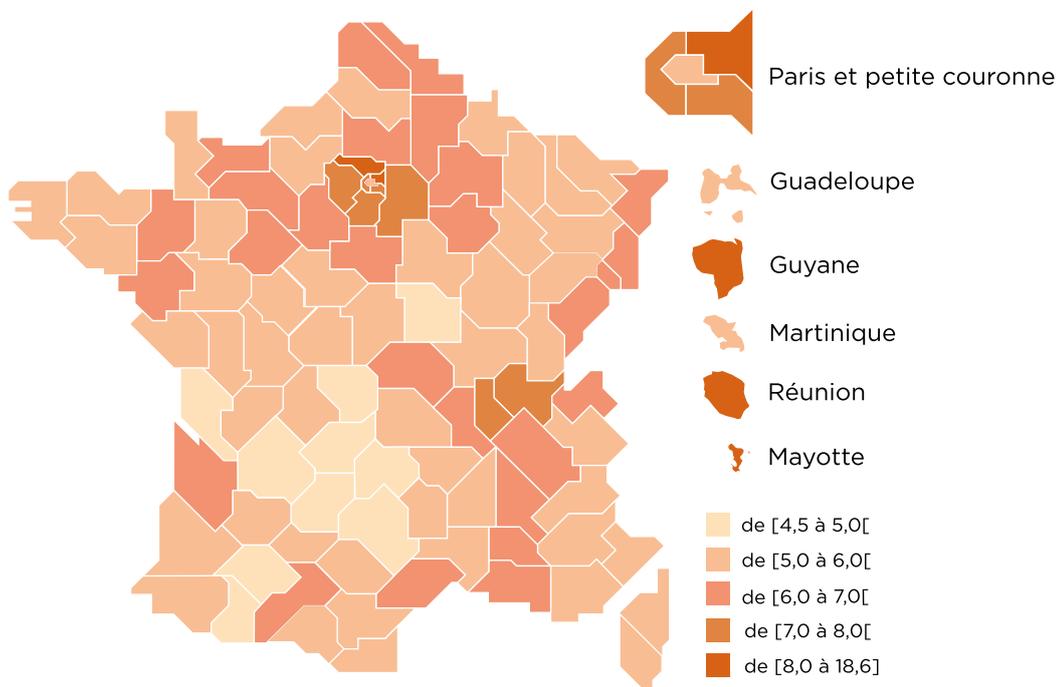
Champ : France sans Mayotte jusqu'en 2013, France à partir de 2014.

## Peu d'enfants de moins de 6 ans dans le quart Sud-Ouest

La proportion d'enfants de moins de 6 ans dans la population varie selon les départements, de 4,3 % dans la Creuse à 18,6 % à Mayotte. Elle est faible dans le quart Sud-Ouest de la

France. Elle est en revanche élevée en Guyane, à la Réunion, à Mayotte, dans le Nord de la France, dans le Bassin parisien et en Rhône-Alpes.

### Part des enfants de moins de 6 ans dans la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (en %)



Source : Insee - estimations de population départementales au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Champ : France.

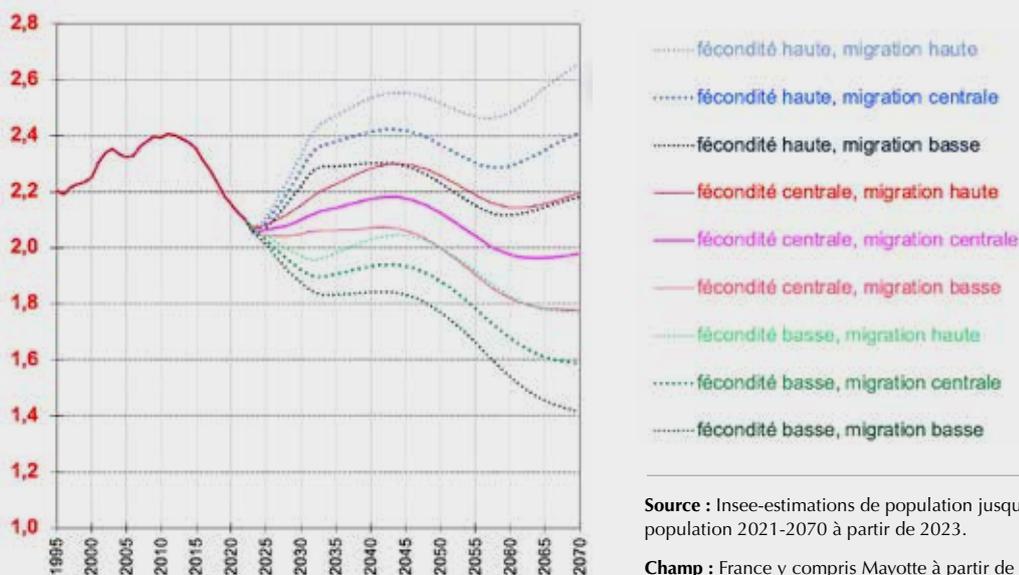
## 2 millions d'enfants de moins de 3 ans en 2070, soit une baisse de 6% par rapport à 2022

Selon le scénario central des projections réalisées en 2021 par l'Insee, qui suppose une stabilisation de l'indicateur conjoncturel de fécondité à 1,8 enfant par femme et un solde migratoire de 70 000 personnes par an, le nombre d'enfants de moins de 3 ans serait de 2,0 millions en 2070. Cela représente une baisse de 6% par rapport à 2022 (2,1 millions). Entre 2022 et 2070, le nombre d'enfants de moins de 3 ans serait compris entre 2,0 millions et 2,2 millions. Selon les hypothèses de fécondité « haute » (2,0 enfants par femme) ou « basse » (1,6), le nombre de moins de 3 ans en 2070 varierait de plus ou moins 410 000 autour des 2,0 millions du scénario central. Avec un solde

migratoire à 20 000 ou 120 000 par an, il varierait de plus ou moins 210 000. Si toutes les hypothèses se combinaient à la hausse, le nombre de moins de 3 ans atteindrait 2,7 millions en 2070, et 1,4 million si elles se combinaient à la baisse.

Dans le scénario central, le nombre de moins de 6 ans diminuerait de 9% : 4,0 millions en 2070, contre 4,3 millions en 2022. Si toutes les hypothèses se combinaient à la hausse, le nombre de moins de 6 ans atteindrait 5,3 millions en 2070, et 2,9 millions si elles se combinaient à la baisse.

### Projections du nombre d'enfants de moins de 3 ans (en millions)



## En 2020, une offre potentielle de 58,8 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans

En 2020, la capacité théorique d'accueil est de 1 307 700 places, ce qui correspond à un taux de couverture de 58,8 % (nombre de places d'accueil formel proposées pour 100 enfants de moins de 3 ans). En métropole, la capacité d'accueil rapportée au nombre d'enfants de cette tranche d'âge s'élève à 59,6 places, et à 31,1 dans les départements d'outre-mer (Drom), hors Mayotte. En proposant 710 500 places, l'offre des assistantes maternelles demeure la plus importante et représente 31,9 places

pour 100 enfants de moins de 3 ans. Celle des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) – multi-accueil, micro-crèches, crèches familiales et parentales – s'établit à 479 000 places et concerne donc plus d'un enfant de moins de 3 ans sur cinq (21,5 % des enfants). L'Éducation nationale offre une capacité d'accueil en écoles préélémentaires de 3,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les salariées exerçant au domicile des parents participent marginalement à cette offre globale (2,1 places).

## Capacité théorique d'accueil\* par les modes d'accueil formel pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans

Répartition de la capacité d'accueil par mode d'accueil formel (nombre de places)	2019		2020		2021 (données provisoires)		Évolution 2020/2021 de la capacité théorique (en points)
	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %)	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %)	Capacité théorique d'accueil	Capacité pour 100 enfants de moins de 3 ans (en %)	
Assistante maternelle employée directement par des particuliers	744 300	33,0	710 500	31,9	n.d.	n.d.	n.d.
Accueil en Eaje	471 000	20,9	479 000	21,5	492 800	22,4	+0,8
dont places en Eaje Psu	413 400	18,4	417 500	18,8	419 900	19,1	+0,3
dont micro-crèche Psu	7 700	0,3	7 900	0,4	8 400	0,4	+0,0
dont autres places en Eaje Psu	405 700	18,0	409 600	18,4	411 500	18,7	+0,3
dont places en micro-crèche Paje**	49 900	2,2	56 100	2,5	67 600	3,1	+0,5
dont autres places (hors Psu et Paje familiale)	7 700	0,3	5 400	0,2	5 300	0,2	-0,0
École préélémentaire*	82 700	3,7	71 200	3,2	73 800	3,3	+0,1
Salariée à domicile***	47 700	2,1	46 900	2,1	45 300	2,1	-0,1
<b>Capacité théorique d'accueil par l'ensemble des modes d'accueil formel *</b>	<b>1 345 700</b>	<b>59,8</b>	<b>1 307 700</b>	<b>58,8</b>	n.d.	n.d.	n.d.

Sources : Onape (Cnaf (EquEaje et Allstat FR6), Ccma, Drees (enquête Pmi), Menj-Depp, Insee, Ircem et Urssaf Caisse nationale).

\*cet indicateur repose sur des données d'usage lorsque les données d'offre n'existent pas.

\*\*L'estimation des capacités d'accueil en micro-crèches est réalisée par la Cnaf.

\*\*\*pour les salariées à domicile les estimations reposent sur les données d'usage car les données d'offre n'existent pas.

Note de lecture : Entre 2020 et 2021, le nombre de places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans augmente de 0,8 point de pourcentage, passant de 21,5 à 22,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (cf note méthodologique page suivante).

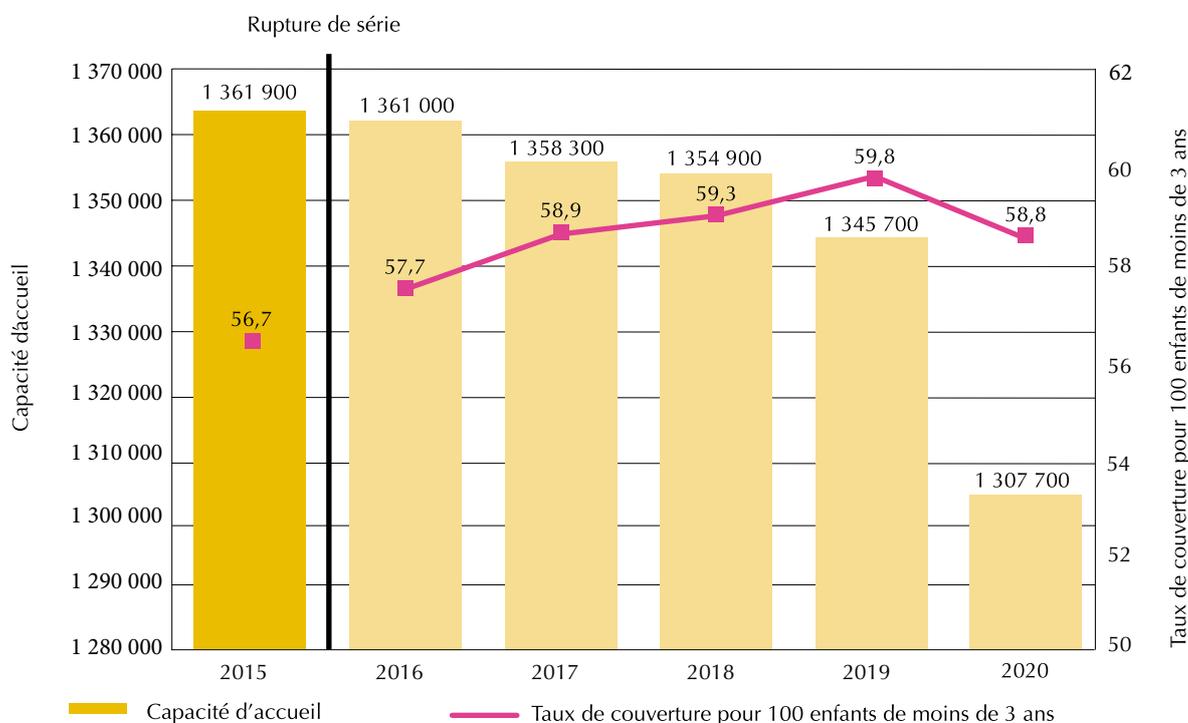


## Infléchissement du taux de couverture en 2020

Entre 2019 et 2020, pour la première fois depuis la création de cet indicateur en 2006, le taux de couverture des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil formel diminue. Cette baisse s'établit à - 1 point, passant de 59,8 en 2019 à 58,8 en 2020. Son principal facteur explicatif n'est pas la crise sanitaire (cf. note méthodologique). En effet, d'un côté, la hausse du nombre de places en établissements collectifs

(+ 8 000 places) ne permet pas de compenser la baisse tendancielle de l'offre des assistantes maternelles (- 33 700 places), la scolarisation à 2 ans (-11 500 places) et le recul des salariées en garde à domicile (- 800 places). De l'autre côté, la population des enfants de moins de 3 ans continue de diminuer en 2020 (- 27 600), mais moins que le nombre de places.

## Évolution de la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil formel pour 100 enfants de moins de 3 ans, de 2014 à 2020



Sources : Onape (Cnaf (EquEaje, Sias-MtEaje Fileas et Allstat FR6), Ccmsa, Drees (enquête Pmi), Menesr-Depp, Insee, Ircem et Urssaf Caisse nationale).

### Note méthodologique

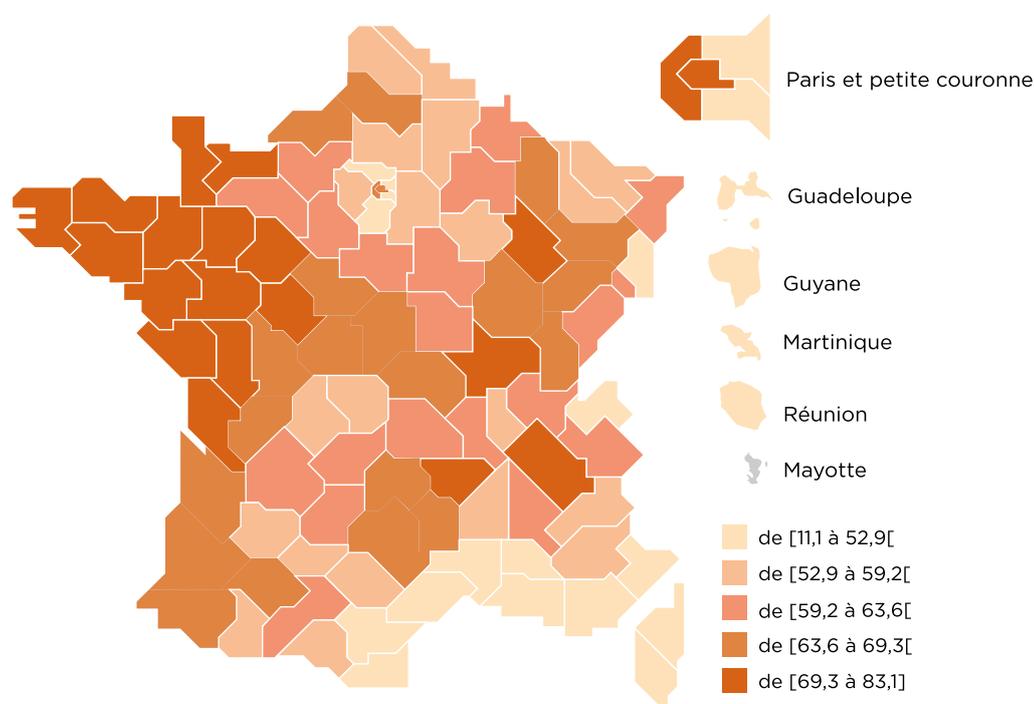
En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, la méthodologie de construction de la capacité d'accueil de 2020 a dû être ajustée pour deux raisons. La première tient au fait qu'une partie des composantes de cet indicateur repose sur des données d'usage lorsque les données d'offre n'existent pas. C'est le cas de la garde à domicile notamment ou des cotisations sociales des assistantes maternelles. La seconde concerne la date d'extraction de ces données qui est habituellement fixée au mois de juin. Or, ce mois a été particulièrement affecté par les confinements, du côté de l'activité économique et des conditions d'accueil des enfants. Ainsi, pour les données d'usage, le mois de mars 2020 est apparu comme le dernier mois le plus adapté pour permettre le calcul de cet indicateur sur cette année marquée par la crise sanitaire.

## Une offre inégale sur le territoire

En 2020, selon le département, la capacité d'accueil se situe entre 11,1 (Guyane) et 83,1 places (Mayenne) pour 100 enfants de moins de 3 ans. Globalement, six départements sur dix ont un taux de couverture supérieur ou égal au taux national (58,8 %) et 19 départements offrent une place à au moins 7 enfants sur 10. Ces départements sont principalement concentrés en Bretagne et Pays de la Loire.

En revanche, la Seine-Saint-Denis, la Réunion, la Guadeloupe et la Corse offrent moins de 4 places pour 100 enfants.

## Répartition départementale de la capacité théorique d'accueil par les modes de garde formel, pour 100 enfants de moins de 3 ans, en 2020



**Sources :** Onape (Cnaf (EquEaje et Allstat FR6), Ccmsa, Drees (enquête Pmi), Menesr-Depp, Insee, Ircem et Urssaf Caisse nationale).

**Champ :** France entière sauf collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy et hors Mayotte

**Note :** dans le département de la Haute-Loire, la capacité moyenne départementale des agréments d'assistantes maternelles a fait l'objet d'une importante révision statistique. Les données diffusées jusqu'alors surestimaient significativement la capacité d'accueil par les assistantes maternelles sur ce territoire. Ainsi l'agrément moyen par assistante maternelle était de 4,8 en 2020 et de 3,7 après la révision. Cette révision ne modifie cependant pas sensiblement les résultats et tendances nationales.

## En 2021, une offre d'accueil en Eaje qui progresse

Entre 2020 et 2021, d'après les données provisoires disponibles pour 2021\*, les places offertes par les Eaje financés par la prestation de service unique (Psu) augmentent : de + 2 400 places pour s'établir à 419 900. Celles proposées par l'école préélémentaire progressent de + 2 500 places, tandis que celles offertes par les salariées à domicile baissent de - 1 600 places sur la même période.

Selon les données provisoires de 2021, 69 340 places proposées par les Eaje sont localisées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (représentant 17 % des places offertes par ces établissements). Ce nombre serait en hausse par rapport à 2020.

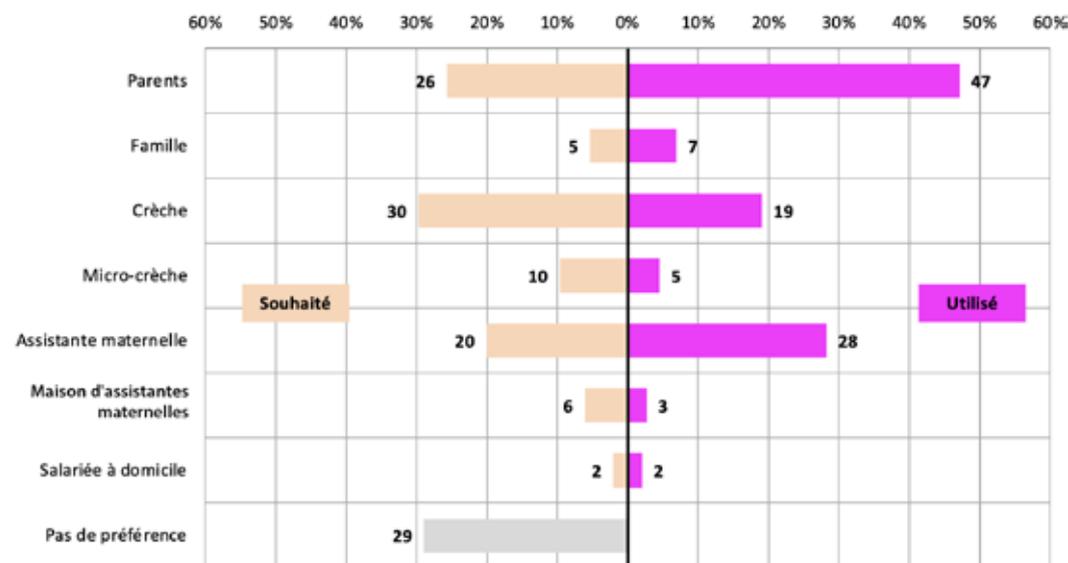
\*2021 : Les données provisoires 2021 sont extraites en août 2022. Au moment de la parution de la Lettre, les données définitives fixent à 12750 le nombre d'Eaje financés par la Psu et à 420 600 leur nombre de places.

## Plus de la moitié des familles ayant un enfant âgé de 6 mois à 1 an utilisent un mode d'accueil<sup>1</sup>

En 2021, selon les déclarations des familles dans le Baromètre de l'accueil du jeune enfant, près de la moitié des familles ayant un enfant âgé de 6 mois à 1 an (47 %) déclarent garder elles-mêmes leur enfant, 31 % avoir opté pour une assistante maternelle, 24 % pour un établissement d'accueil collectif. Plus minoritaires sont les familles confiant leur enfant à un membre de leur famille (7 %) ou utilisant une garde à domicile (2 %).

Le taux d'adéquation entre mode d'accueil souhaité et mode d'accueil utilisé est de 84 %. En se centrant sur les seules familles désirant utiliser un mode d'accueil formel, l'adéquation est moindre (69 %), surtout parce que l'accueil en crèche s'obtient moins facilement : 51 % des familles qui souhaitaient ce mode d'accueil l'utilisent. En comparaison, 77 % des familles qui privilégiaient l'accueil par une assistante maternelle y ont recours.

### Mode(s) d'accueil souhaité(s) à la naissance de l'enfant et utilisé(s)



**Source :** Tmo, enquête Baromètre petite enfance, octobre-novembre 2021.

**Champ :** ensemble des familles ayant un enfant de 6 mois à 1 an. Le total peut dépasser 100% car plusieurs réponses sont possibles.

**Lecture :** à la naissance de leur enfant, 26 % des familles souhaitaient s'occuper elles-mêmes de sa garde, 47 % des familles le font in fine. Les données recueillies sont déclaratives. Elles ne peuvent donc pas être comparées à des données de gestion administratives produites sur les familles usagères d'un mode d'accueil.

Le profil d'activité des familles reste déterminant dans leur recours aux modes d'accueil. Parmi celles où au moins un des parents n'a pas d'emploi, 78 % gardent leur enfant âgé de 6 mois à 1 an. À l'opposé, celles avec deux parents en emploi s'orientent vers l'assistante maternelle à son domicile (51 %), tandis que l'établissement d'accueil du jeune enfant est utilisé par 28 % de ces familles. Le lieu de résidence,

marqué par des offres d'accueil différenciées, joue également : 48 % des familles habitant une commune de moins de 1 000 habitants ont recours à une assistante maternelle (hors maison d'assistantes maternelles) contre 16 % des familles habitant une commune de 250 000 habitants et plus ; les premières utilisent une crèche dans 13 % des cas, contre 33 % pour les secondes.

<sup>1</sup> Ensemble des modes d'accueil en dehors de la garde par les parents

## Le nombre de bénéficiaires d'un mode d'accueil individuel progresse, mais sans retrouver son niveau d'avant la crise sanitaire

En juin 2021, près de 583 500 familles, correspondant à 606 800 enfants de moins de 3 ans, recourent à un mode d'accueil formel individuel, c'est-à-dire solvabilisé par une prestation versée par la branche Famille de la Sécurité sociale (complément du mode de garde [Cmg] assistante maternelle ou garde à domicile). Le nombre de familles qui utilisent ces modes d'accueil est reparti à la hausse sans pour autant retrouver son niveau de juin 2019 : 15 400 familles en plus y recourent entre juin 2020 et juin 2021, soit + 2,7 %.

Ce résultat global masque des évolutions très différentes selon le mode d'accueil. En effet, le nombre de familles employant une assistante maternelle pour au moins un enfant de moins de 3 ans progresse de 2,1 % entre juin 2020 et juin 2021, après avoir connu une baisse de 6,0 % entre juin 2019 et juin 2020. Parallèlement, le mode de garde à domicile qui avait été plus fortement impacté entre juin 2019 et juin 2020 avec une baisse de près de 16 % des familles qui y ont recours affiche une dynamique importante entre juin 2020 et juin 2021 (+ 11,9 % pour le nombre de familles).

### Nombre de familles et d'enfants de moins de 3 ans recourant à un mode d'accueil individuel

Nombre de familles et d'enfants de moins de 3 ans couverts par un accueil formel individuel	2019	2020	2021		Évolution 2020/2021
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Répartition	
Assistantes maternelles employées directement par des particuliers					
Familles	565 400	531 500	542 500	93,0%	2,1%
Enfants	585 100	550 100	561 500	92,5%	2,1%
Salariées à domicile (emploi direct ou prestataire)					
Familles	47 600	40 200	45 000	7,7%	11,9%
Enfants	52 300	44 100	49 700	8,2%	12,7%
<b>Total – Familles</b>	<b>608 400</b>	<b>568 100</b>	<b>583 500</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,7%</b>
<b>Total – Enfants</b>	<b>632 600</b>	<b>590 400</b>	<b>606 800</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,8%</b>

**Sources :** Cnaf (Allstat FR6 de juin 2020 et juin 2021) et Ccmsa (données de juin 2020 et 2021).

**Champ :** France entière (hors Mayotte) et collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans couvert par un complément de mode de garde (Cmg) en cas de recours à un mode d'accueil formel individuel.

**Note :** la somme des pourcentages par type d'accueil est supérieure à 100 % car un enfant ou une famille peut être concerné par plusieurs modes d'accueil formel individuel. Pour la même raison, les effectifs totaux sont inférieurs à la somme des effectifs par type d'accueil.

On observe aussi ces évolutions pour le nombre d'heures facturées aux parents. En 2021, le volume horaire facturé pour l'emploi d'une assistante maternelle pour leurs enfants âgés de moins de 6 ans s'établit à 1 833,40 millions d'heures, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2020 (1 603 millions d'heures). Cette évolution est de 9,8 % pour le recours aux salariées à domicile. Ces résultats doivent être resitués dans un contexte de tendance à la baisse du recours

aux assistantes maternelles et de légère tendance à la hausse à l'emploi d'une salariée à domicile depuis dix ans. Ils sont également marqués par une période de 15 mois de crise sanitaire, la sortie du troisième confinement (du 3 avril au 2 mai 2021), la fin d'année scolaire qui a suivi, et probablement de nouvelles organisations familiales et de travail qui ont découlé de cette période.

### Nombre d'heures facturées aux familles pour des enfants âgés de moins de 6 ans couverts par une prestation d'accueil individuel ou collectif

Nombre d'heures facturées sur l'année (en millions)	2020	2021 (provisoire)	Évolution 2020/2021
Assistantes maternelles employées directement par des particuliers	998 805 800	1 048 724 600	5,0%
Accueil en EAJE (collectif, familial et parental, micro-crèches) bénéficiant d'un financement de la branche Famille	550 108 100	725 307 700	31,8%
dont micro-crèche	69 734 300	96 426 000	38,3%
Salariées à domicile	54 049 900	59 341 300	9,8%
<b>Total</b>	<b>1 602 963 900</b>	<b>1 833 373 600</b>	<b>14,4%</b>

**Sources :** Cnaf (EquEaje de 2020 et 2021), Urssaf-Caisse nationale (dispositif centre Pajemploi 2020 et 2021).

**Champ :** France (hors Mayotte) – modes de garde formel couverts par un financement de la branche Famille pour les enfants âgés de moins de 6 ans.

## Une progression de l'accueil collectif en micro-crèche

La dynamique observée du côté des micro-crèches relevant de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) continue d'être forte. Même si le recours à ce mode d'accueil a été ralenti entre juin 2019 et juin 2020 (+ 6,1 %), il connaît à nouveau une progression très forte entre juin 2020 et juin 2021 (+ 23,3 %). Ainsi, en juin 2021, 60 400 enfants sont accueillis dans une structure de ce type.

De manière plus globale, sur l'ensemble des modes d'accueil collectif (hors école), entre 2020 et 2021, le nombre d'heures facturées a progressé de 31,8 % (cf. tableau p 8). À l'école, le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans recensés lors des rentrées à l'école préélémentaire a diminué de 82 700 à la rentrée 2019 à 71 200 à la rentrée 2020, soit 11 500 enfants de moins.

## Nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans accueillis dans un Eaje financé par la branche Famille et à l'école

Nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans accueillis dans un mode d'accueil collectif	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021
Enfants couverts par une subvention versée à l'établissement (accueillis en novembre)	587 700	n.d.	n.d.	n.d.
Enfants couverts par une aide individuelle (accueillis en juin)	46 800	49 600	60 900	22,8%
dont micro-crèche « prestation d'accueil du jeune enfant »	46 200	49 000	60 400	23,3%
Enfants fréquentant l'école au moment de la rentrée scolaire	82 700	71 200	73 800	3,7%

**Sources :** Cnaf (Filoue 2019, Allstat FR6 de juin 2019, Ccmsa (juin 2019, juin 2020 et juin 2021), Depp (constats de rentrées scolaires 2019 à 2021).

**Champ :** France (hors Mayotte), y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – établissements d'accueil du jeunes enfant (Eaje) couverts par un financement de la branche Famille.

**Note :** les données sur les enfants accueillis dans les Eaje bénéficiant d'une prestation de service (Psu) sont produites selon un circuit spécifique (Filoue) nécessitant une collecte de données auprès des gestionnaires. Elles n'ont pas pu être produites en 2020 et 2021.

**n.d. :** non disponible.



## Le recours à la prestation partagée d'éducation de l'enfant baisse nettement cette année encore

En juin 2021, 255 300 enfants de moins de 3 ans, soit 228 200 familles, sont couverts par le dispositif de la prestation partagée d'éducation (PreParE) leur permettant sous certaines conditions de réduire ou interrompre leur activité professionnelle. Entre juin 2020 et juin 2021, le recours à ce dispositif connaît une diminution supérieure à 10 %, qu'elle soit observée en nombre de familles (-10,4 %) ou en nombre d'enfants couverts

(-10,7 %). Cette tendance, observée depuis plusieurs années, est davantage marquée en cas de cessation totale d'activité (-12,2 %) qu'en cas de maintien d'activité professionnelle, quelle que soit la quotité de temps partiel (-8,5 %). À l'exception des situations d'adoption, le recours des parents décroît, quel que soit l'âge de leur benjamin.

### Nombre de familles bénéficiaires de la PreParE accompagnant la réduction ou l'arrêt d'activité professionnelle

Nombre de familles bénéficiaires de la PreParE	2020	2021	Évolution 2020/2021
	Effectifs	Effectifs	
<b>Selon la quotité travaillée</b>			
Taux plein	135 800	119 300	-12,2%
Taux réduit	119 100	109 000	-8,5%
dont temps partiel entre 51% et 80%	100 200	92 000	-8,2%
dont temps partiel inférieur ou égal à 50%	15 700	13 900	-11,5%
dont couple (prise en même temps à taux réduit par les 2 membres du couple)	3 000	2 700	-10,0%
<b>Selon l'âge du benjamin</b>			
0-23 mois	228 000	203 900	-10,6%
24-35 mois	26 000	23 000	-11,5%
36 mois et plus (adoption)	800	1 300	62,5%
<b>Total – Familles</b>	<b>254 800</b>	<b>228 200</b>	<b>-10,4%</b>
<b>Total – Enfants</b>	<b>285 800</b>	<b>255 300</b>	<b>-10,7%</b>

**Sources :** Cnaf (Allstat FR6 de juin 2020 et juin 2021) et Ccmsa (données de juin 2020 et juin 2021).

**Champ :** France (hors Mayotte), y compris les collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy – familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 3 ans couvert par la prestation partagée d'éducation de jeune enfant (PreParE) ou familles ayant au moins un enfant âgé de plus de 3 ans couvert par cette prestation dans le cadre d'une adoption.

## En septembre 2021, 9,8 % des enfants âgés de 2 ans sont scolarisés

Un dispositif de scolarisation dès l'âge de 2 ans (la toute petite section) est possible et développé, notamment dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. À la rentrée scolaire 2021, 73 800 enfants âgés de moins de 3 ans étaient ainsi scolarisés, soit 9,8 % des enfants de cette classe d'âge.

Ce nombre d'enfants scolarisés qui avait diminué ces dernières années augmente donc légèrement en 2021 (+ 2 600). Par ailleurs, si la part des classes spécifiques aux enfants de 2 ans<sup>2</sup> représente 11 % des classes accueillant des enfants de cet âge en France, ce taux diffère fortement selon les territoires.

<sup>2</sup> Les classes spécifiques aux enfants de 2 ans sont les classes accueillant uniquement des enfants âgés de 2 ans et qui ne dépasseront pas cet âge en cours d'année scolaire.

## Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans : des disparités selon les départements

Dans l'Ouest, le Nord et le Massif central, le taux de scolarisation est important : plus d'un enfant de 2 ans sur cinq y est scolarisé. Dans les Drom, les départements des Antilles sont ceux où le taux de scolarisation est le plus élevé (plus d'un enfant de 2 ans sur cinq).

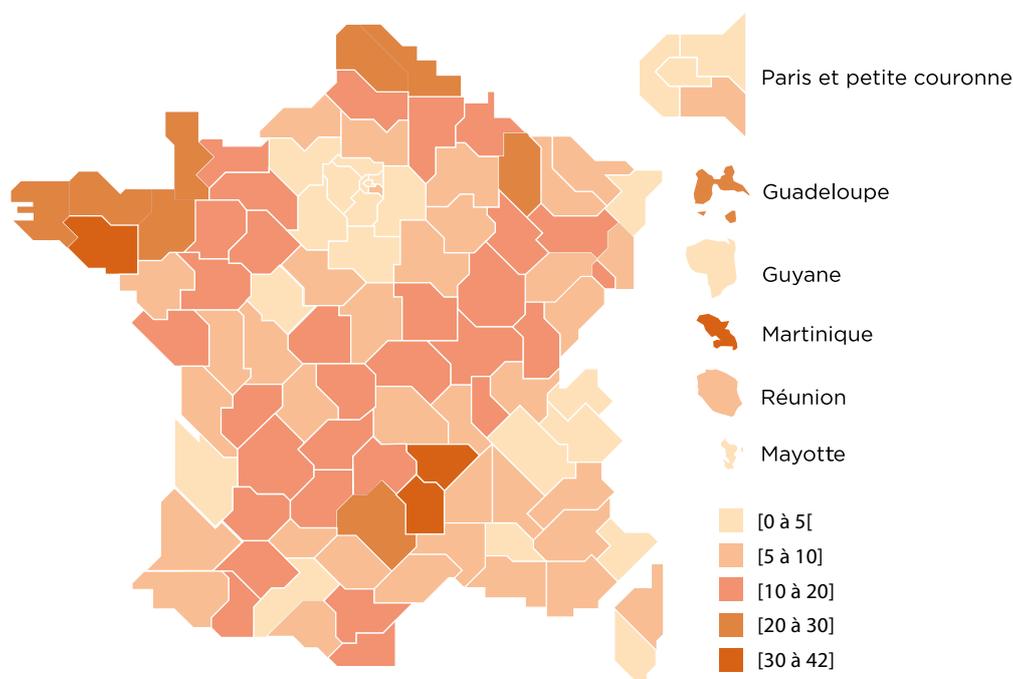
À l'inverse, les départements de l'Île-de-France, la Haute-Savoie, le Vaucluse, la Haute-Garonne, la Savoie et la Gironde affichent des taux de scolarisation très inférieurs à la moyenne nationale. Dans 22 départements, le taux de scolarisation des enfants âgés de moins de 3 ans reste inférieur à 5 % en 2021, avec des taux en repli par rapport à la rentrée précédente.

Cinq départements de la région parisienne scolarisent majoritairement les enfants de 2 ans dans des classes spécifiques : Seine-Saint-Denis, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise et Val-de-Marne (parmi les classes accueillant des élèves âgés de 2 ans, la proportion de classes spécifiques y est respectivement

de 80 %, 76 %, 74 %, 67 % et 56 %). En Haute-Savoie, 100 % des élèves de 2 ans sont scolarisés en classe spécifique. En Guadeloupe, 65 % des élèves de 2 ans sont dans des classes spécifiques. À l'inverse, dans 12 départements (Ain, Ardèche, Cantal, Creuse, Haute-Garonne, Landes, Loire, Haute-Loire, Lot, Morbihan, Nièvre et Mayotte), il n'existe aucune classe spécifique aux 2 ans.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces écarts : la disparité de l'offre selon la zone de scolarisation, les différences en termes d'évolutions démographiques entre territoires et l'hétérogénéité territoriale dans le déploiement du secteur privé, qui accueille proportionnellement plus d'enfants de 2 ans que le secteur public (25,2 % des enfants de 2 ans sont scolarisés dans le secteur privé, contre 14,1 % de l'ensemble des élèves du premier degré). Par ailleurs, depuis 2019, la mise en place de l'instruction obligatoire à 3 ans a pu réduire le nombre de places accordées aux enfants de 2 ans dans les écoles.

### Taux de scolarisation des enfants de 2 ans par département à la rentrée 2021 (en %)



**Lecture :** le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est inférieur à 5 % pour 22 départements.

**Source :** Menj-Depp, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Démographie Depp-Insee.

**Champ :** France entière, secteurs public et privé.

## L'activité des assistantes maternelles et des salariées à domicile en emploi direct

Après une forte baisse en 2020 marquée par le contexte exceptionnel de crise sanitaire (cf. encadré mesures financières p. 13), l'activité des assistantes maternelles et des salariées à domicile en emploi direct<sup>3</sup> rebondit, mais reste en-deçà des années antérieures.

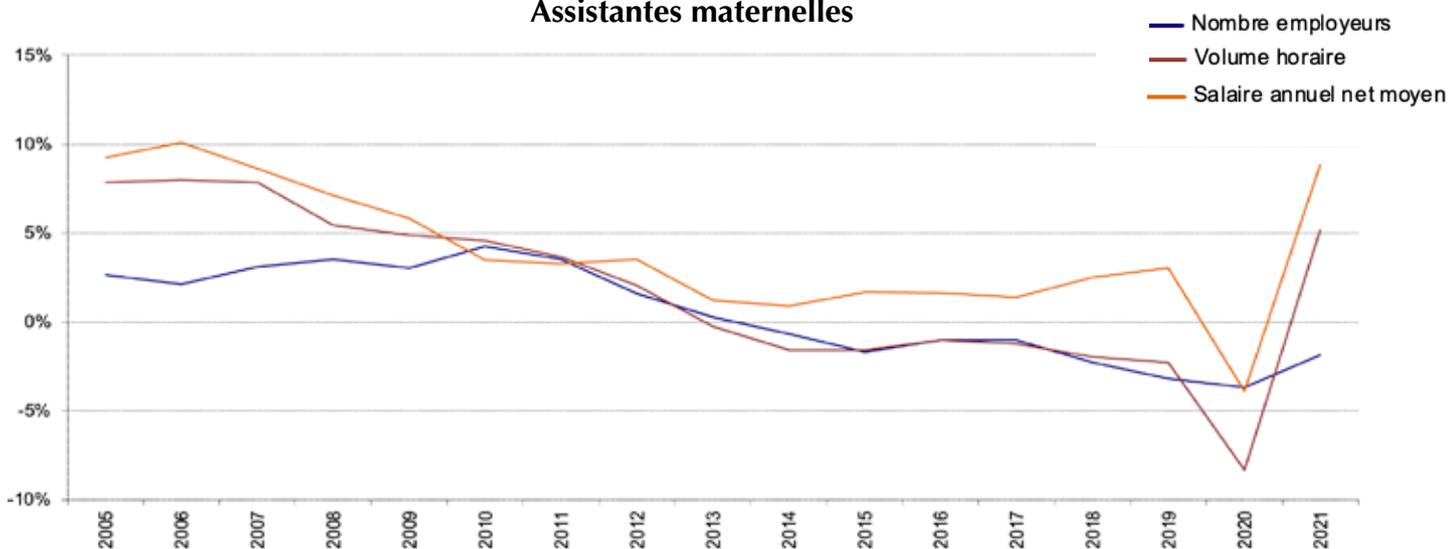
Si l'on prolonge l'analyse précédente des heures facturées, on constate qu'en 2021 le recul de l'activité des assistantes maternelles amorcé depuis 2014 se poursuit. Le nombre annuel d'heures déclarées par les employeurs diminue pour la neuvième année consécutive : -3,6 % par rapport à 2019, soit 39,0 millions d'heures déclarées

en moins. Le nombre d'employeurs<sup>4</sup> baisse de 5,4 % entre 2019 et 2021 : 948 100 employeurs ont recours aux services de 258 700 assistantes maternelles, soit 54 500 employeurs de moins qu'en 2019 (cf. tableau p. 13).

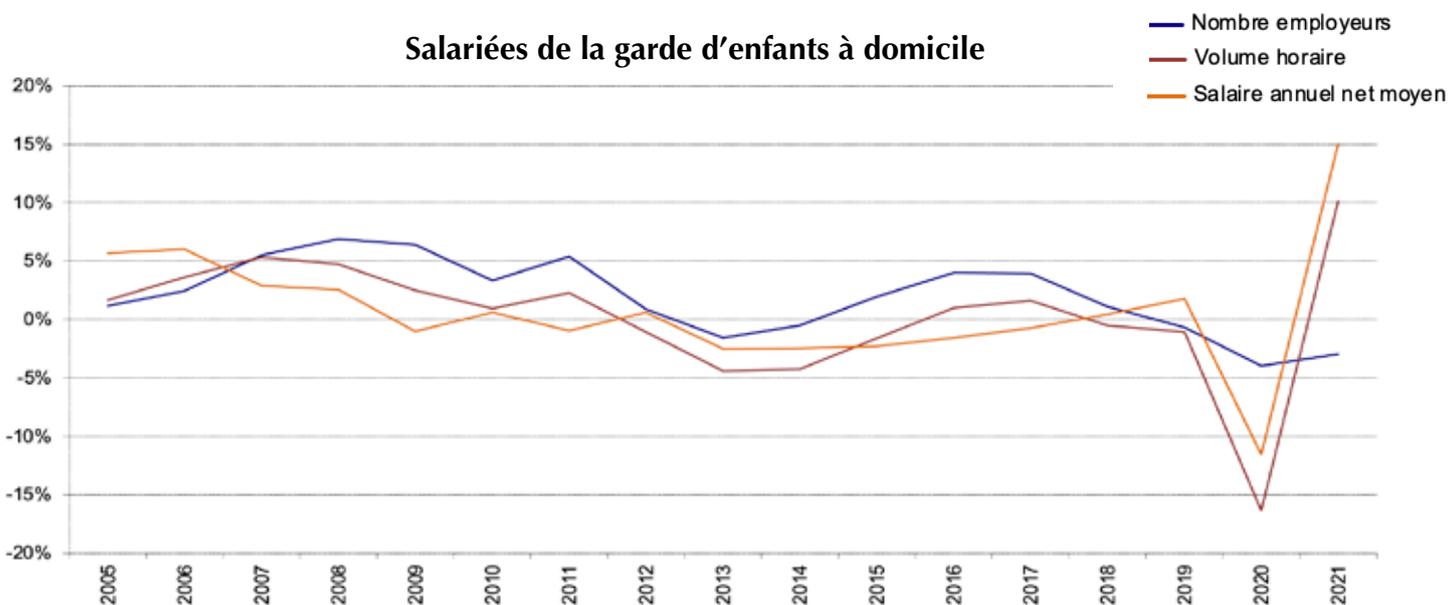
Un constat identique et plus marqué est fait pour les salariées de la garde d'enfants à domicile. En 2021, le nombre d'employeurs est de 119 000, en baisse de 6,8% par rapport à 2019. Dans le même temps, on comptabilise 121 600 salariées, soit 9,0 % de moins qu'en 2019 (cf. tableau p13). Le volume horaire moyen par employeur diminue de 1,1 % entre 2019 et 2021.

### Évolution annuelle du nombre d'employeurs, du volume horaire déclaré et du taux horaire établi par employeur en emploi direct

#### Assistantes maternelles



#### Salariées de la garde d'enfants à domicile



<sup>3</sup> Employeur d'une assistante maternelle ou d'une salariée de la garde d'enfants à domicile ou utilisant un service mandataire. Les employeurs recourant à une entreprise prestataire ou à une micro-crèche sont exclus. <sup>4</sup> Le nombre d'employeurs actifs au cours de l'année correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration durant l'année à l'Urssaf/Cgss (dans le cadre de la Dns et du Tts) et/ou au centre Pajemploi. Données provisoires pour 2021.

**Sources** : Urssaf - service Pajemploi.  
**Champ** : assistantes maternelles agréées et salariées de la garde d'enfants à domicile déclarées dans le cadre des dispositifs Paje, Dns et Tts, y compris associations mandataires et hors entreprises prestataires.

Année	Assistantes maternelles				Salariées de la garde d'enfants à domicile			
	Nombre d'employeurs*	Nombre de salariées*	Volume horaire déclaré (en millions)***	Taux horaire (en €)	Nombre d'employeurs*	Nombre de salariées*	Volume horaire déclaré (en millions)	Taux horaire (en €)
2010	1 050 100	339 500	1 136,2	2,97	110 700	119 800	69,8	8,00
2011	1 086 900	348 300	1 177,8	3,06	116 700	125 000	71,4	8,17
2012	1 104 500	352 900	1 202,0	3,15	117 800	125 300	70,6	8,38
2013	1 107 600	352 400	1 199,2	3,21	115 900	122 700	67,5	8,42
2014	1 100 200	346 100	1 180,2	3,27	115 300	121 700	64,7	8,52
2015	1 081 800	336 800	1 161,5	3,32	117 500	124 100	63,6	8,63
2016	1 070 600	328 300	1 149,5	3,37	122 300	129 200	64,3	8,75
2017	1 059 900	318 800	1 135,3	3,43	127 100	134 400	65,3	8,88
2018	1 035 800	306 300	1 112,8	3,51	128 500	135 200	65,0	9,06
2019	1 002 700	289 800	1 087,4	3,58	127 600	133 600	64,3	9,26
2020	965 900	271 700	996,8	3,61	122 500	124 500	53,7	9,40
2021**	948 100	258 700	1 048,4	3,67	119 000	121 600	59,3	9,53

\* Les données sont arrondies à la centaine près.

\*\* Données provisoires.

\*\*\* Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures d'accueil de chaque enfant.

**Notes :** Employeur d'une assistante maternelle ou d'une salariée de la garde d'enfants à domicile ou utilisant un service mandataire. Les employeurs recourant à une entreprise prestataire ou à une micro-crèche sont exclus. Le nombre d'employeurs actifs au cours de l'année correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration durant l'année à l'Urssaf/Cgss (dans le cadre de la Dns et du Tts) et/ou au centre Pajemploi. Le dispositif d'indemnisation mis en place pendant la période de crise sanitaire fait l'objet d'une déclaration spécifique, dont les données ne sont pas prises en compte dans ce calcul

**Sources :** Urssaf - service Pajemploi.

**Champ :** assistantes maternelles agréées et salariées de la garde d'enfants à domicile déclarées dans le cadre des dispositifs Paje, Dns et Tts, y compris associations mandataires et hors entreprises prestataires.

## Mesures financières exceptionnelles liées à la COVID 19

Dans le cadre de la crise de la Covid-19, les pouvoirs publics ont mis en place des mesures financières permettant aux assistantes maternelles et salariées de la garde d'enfants à domicile de percevoir 80 % du salaire net afférent aux heures non effectuées entre le 12 mars et le 31 août 2020 (jusqu'au 30 septembre 2020 en Guyane et à Mayotte) sous la forme d'une indemnité non soumise à cotisations sociales, avec un montant plancher égal au salaire minimum. Elle a été reconduite en novembre 2020 pour certaines salariées à domicile (décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020) et a été réactivée en avril 2021 à la suite de la mise en place d'un troisième confinement, du 3 avril 2021 au 3 mai 2021. Elle a pris fin au 31 octobre 2021. Ainsi, environ 9,86 millions d'euros d'indemnisation ont été versés au titre de l'année 2021 (contre 241,5 millions en 2020) : 30 850 employeurs et 23 450 salariées ont bénéficié de ce dispositif. Par ailleurs, le Fnas est intervenu en soutien des Eaje (Psu/Paje) et des Mam en 2020 pour le soutien aux établissements impactés par des fermetures totales ou partielles et des absences d'enfants dues au Covid (enfant cas contact, parent à l'isolement ...). En 2020, le montant des aides exceptionnelles s'est élevé à 721,5 M€ ; en 2021, il s'est élevé à 135,3 M€.

## Plan rebond petite enfance

Afin d'aider les gestionnaires à surmonter la crise sanitaire et renforcer la capacité des Caf à impulser et accélérer la création de places, le conseil d'administration de la Cnaf, dans sa séance du 2 février 2021 a adopté le plan « Rebond Petite enfance » à hauteur de 200 millions d'euros. Il a visé à court terme à apporter un soutien exceptionnel, non pérenne, en complément des aides exceptionnelles mise en œuvre depuis mars 2020, et à renforcer durablement le soutien des Caf en direction des Eaje existants et pour les porteurs de projets nouveaux en Eaje et en Mam en 2021 et 2022.

## 15 milliards d'euros consacrés au financement de l'accueil des 0-3 ans

En 2021, l'État, la branche Famille et les collectivités territoriales ont consacré plus de 32 milliards d'euros au financement de l'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans. Cette dépense couvre à la fois des coûts de fonctionnement et d'investissement des modes de garde formels individuels et collectifs (y compris l'école préélémentaire et l'accueil de loisirs sans hébergement) et des prestations destinées aux parents réduisant ou cessant leur activité professionnelle.

Le montant des dépenses se répartit entre l'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans (15,1 milliards d'euros), essentiellement financé par la branche Famille de la Sécurité sociale (à hauteur de 67 %), et l'accueil des enfants de 3 à 6 ans (17 milliards d'euros), principalement financé par l'État et les collectivités territoriales (respectivement à hauteur de 49 % et 43 %).

### Les dépenses d'accueil des enfants de moins de 6 ans (en millions d'euros) en 2021

MODES D'ACCUEIL FORMELS	0 à 3 ans	3 à 6 ans	0 à 6 ans
<b>Accueil individuel (Branche Famille et État)</b>	<b>4 908</b>	<b>1 195</b>	<b>6 104</b>
<b>Prestations monétaires versées aux familles (CMG et déduction forfaitaire)</b>	<b>4 795</b>	<b>1 195</b>	<b>5 991</b>
Dont branche famille	4 714	1 166	5 880
Déduction forfaitaire (État)	81	29	111
<b>Soutien de la Branche Famille à l'accueil individuel pour les familles et les professionnels (Relais petite enfance et aide à l'installation des assistantes maternelles)</b>	<b>113</b>		<b>113</b>
<b>Établissements d'accueil des jeunes enfants (Branche famille et collectivités territoriales)</b>	<b>6 827</b>		<b>6 847</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 246</b>		<b>6 246</b>
Dont dépenses de fonctionnement des communes (Collectivités territoriales)	2 574		2 574
Dont branche famille	3 672		3 672
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>601</b>		<b>601</b>
Dont Dépenses d'investissement des communes (Collectivités territoriales)	176		176
Dont branche famille	425		425
<b>Accueil de loisirs sans hébergement (Branche famille)</b>		<b>203</b>	<b>203</b>
<b>École préélémentaire (État et collectivités territoriales)</b>	<b>513</b>	<b>15 871</b>	<b>16 383</b>
Ministère de l'Éducation nationale	268	8 295	8 563
Collectivités locales	245	7 575	7 820
<b>Dépense fiscale (Crédits et réductions d'impôt, régime d'imposition des assistantes maternelles) (État)</b>	<b>1 690</b>	<b>398</b>	<b>2 089</b>
<b>AUTRES MODES D'ACCUEIL</b>			
<b>Accueil par les familles dans le cas d'une interruption ou réduction d'activité professionnelle (Prepare et Avpf au titre de la Prepare) (Branche famille)</b>	<b>1 147</b>		<b>1 147</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 105</b>	<b>17 667</b>	<b>32 772</b>

Sources : Cnaf (données tous régimes, Vfdas, FR6, Ines, méthodologie Ines), Ccmsa, Depp, Direction du budget (voies et moyens), Dgfp (comptes des communes).

## Recherches récentes sur les professionnelles de la petite enfance

En 2022, deux nouveaux travaux ont prolongé les investigations de l'Onape sur les professionnelles de la petite enfance. Le premier analyse l'évolution des caractéristiques socio-professionnelles et démographiques des assistantes maternelles en comparant les données d'une étude sur les conditions de travail des assistantes maternelles observées sur la base des enquêtes Conditions de travail (Cdt) de 2005 et de l'enquête

Emploi de 2009 (Devetter, 2012), à celles de Cdt-2019 et des enquêtes Emploi jusqu'en 2019 (Devetter et al., 2023). Le second, à travers l'observation inédite des journées des professionnelles et des enfants, donne à voir les logiques d'organisation du travail et des manières de faire auprès des enfants (Garnier P., Ulmann A.-L. (dir.), 2023).

## Assistants maternelles : un groupe professionnel en transformation ?

Depuis 2003, le groupe professionnel des assistantes maternelles a connu des transformations non négligeables en termes de composition sociodémographique : population vieillissante, connaissant une diversification des configurations familiales, avec une nette montée en qualification qui accompagne un renforcement de l'identité professionnelle.

Le métier d'assistante maternelle demeure féminisé à plus de 99 % et aucune évolution ne s'observe sur ce plan depuis 2003. Par ailleurs, les configurations familiales sont plus hétérogènes qu'auparavant : en 2019, 57 % des assistantes maternelles vivent en couple avec enfants, contre 74 % en 2003. À l'inverse, 10 % sont en situation de monoparentalité, contre 5 % en 2003.

Plus encore, la montée des niveaux de diplômes détenus par les assistantes maternelles illustre la transformation de cette population. Les assistantes maternelles déclarent des niveaux de formation initiale bien supérieurs à ce qui est requis pour l'exercice de la profession. Cette situation se renforce par ailleurs nettement depuis le début des années 2000 : la part des assistantes maternelles sans diplôme est passée de 45 % à 29 % entre 2005 et 2019 selon l'enquête Cdt, et de 40 % à 14 % entre 2003 et 2019 selon l'enquête Emploi. L'élévation du niveau de formation initiale s'accompagne également d'une croissance nette du recours à la formation continue et d'un rapport à la formation en évolution. Les assistantes maternelles accordent une place plus importante à l'accès à des formations.



## Niveau de diplôme comparé de métiers de référence - 2019

	Diplôme supérieur long	Diplôme supérieur court	Baccalauréat ou équivalent	Cap, Bep ou équivalent	Aucun diplôme, Cep ou brevet des collèges
Assistantes maternelles du particulier employeur	6,6	7,8	27,7	36,3	21,7
Employées	9,2	12,7	28,6	31,1	18,4
Employées femmes	11,0	13,2	30,4	26,1	19,4
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	3,0	3,9	15,9	40,9	36,3
Personnels des services directs aux particuliers	5,4	5,6	25,0	32,8	31,1

Source : enquête Emploi 2019.

L'augmentation sensible des niveaux de rémunération (cf. tableau ci-dessous) est visible. Elle s'explique par un allongement de la durée de travail hebdomadaire qui atteint près de 42 heures en moyenne (soit environ 2 heures de plus qu'en 2005), contre un peu plus de 32 h 20 pour l'en-

semble des femmes Employées (stable entre 2005 et 2019). Ainsi, si les taux horaires ont connu une réelle croissance (+ 66 %, contre + 17 % pour les femmes Employées), ils demeurent néanmoins significativement en-dessous du Smic : 6,83 euros pour un Smic horaire net de 7,92 euros en 2019.

## Rémunérations mensuelles comparées de métiers de référence - 2005 à 2019

	2005	2008	2013	2019
Assistantes maternelles du particulier employeur	677	845	1 007	1 233
Employées	1 127	1 219	1 299	1 383
Employées femmes	1 061	1 140	1 225	1 315
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	703	811	872	874
Personnels des services directs aux particuliers	771	861	968	1 062
Nettoyeur et agents d'entretien	792	853	893	938
Ensemble des salariées	1 572	1 684	1 838	1 996
Smic	961	1 044	1 130	1 266
Pour les assistantes maternelles (en % du Smic)	70,4%	81,0%	89,1%	97,4%
En % du salaire moyen	43,1%	50,2%	54,8%	61,8%

Source : enquêtes Emploi 2005-2019.

Enfin, la reconnaissance par les salariées elles-mêmes des pénibilités auxquelles elles sont exposées (bien que celle-ci demeure toujours très partielle) se traduit par des jugements moins positifs qu'auparavant sur leur profession.

**Méthodologie** : l'étude repose sur l'exploitation de deux dispositifs d'enquête : les enquêtes Emploi 2003-2019 et les enquêtes Conditions de travail 2005-2019. Elles permettent de repérer les assistantes maternelles et de distinguer celles qui relèvent du particulier employeur.

## L'accueil en Eaje

Si le travail des professionnelles est globalement connu au regard des principales activités effectuées au sein d'une structure d'accueil, il reste néanmoins largement méconnu sur les manières de s'y prendre, avec un enfant comme avec des groupes d'enfants. Que font concrètement les professionnelles pour faciliter et développer leur socialisation ? Quelle portée les modes d'organisation ont-ils sur les enfants ?

Au sein des crèches étudiées, la composition des équipes varie peu ainsi que l'objectif, consensuel, de développer l'autonomie de l'enfant. En revanche, l'affectation des tâches, les décisions concernant les enfants, la plus ou moins grande indépendance dont disposent les professionnelles sont directement liées aux modes d'organisation et aux conceptions éducatives portées par la direction d'un établissement. Les choix éducatifs de la direction vont contribuer soit à développer des formes de professionnalisation et d'harmonisation des pratiques au sein de l'équipe, soit à laisser se développer des conceptions plus individuelles ou spontanées du rapport aux enfants. Ces différences s'illustrent dans deux formes d'idéal type de conception du travail : une conception « rationnelle-industrielle » et une conception « domestique » du travail dans la continuité du travail profane qui peut s'exercer dans l'univers familial. Ces conceptions ne sont ni en tension ni figées mais s'inscrivent dans un continuum et peuvent être fluctuantes selon le contexte, le moment de la journée, ou encore l'effectif d'enfants.

Le rapport au temps est très différent dans l'un et l'autre modèle. L'idéal type « rationnel-industriel » conduit à envisager des temporalités de travail courtes, coordonnées au sein de l'équipe et très diversifiées. Une sorte de « suractivité » de la professionnelle est planifiée pour éviter la lassitude et garder le rythme, ce qui nécessite de prévoir des petits temps de retrait sans enfants, permettant de « souffler ». À l'inverse, il se dégage du type « domestique » un rapport au temps plus continu, voire plus fluide, cependant plus monotone, ne requérant pas obligatoirement un travail de coopération au sein des équipes mais générant plus de fatigue et de solitude dans le rapport aux enfants.

Ce qui semble aussi différencier les crèches est de l'ordre de la labélisation des activités, non pas au niveau de leur nombre, leur variété ou leur diversité, mais plutôt de la

manière dont les professionnelles en font matière ou non à leur intervention auprès des enfants et les rendent plus ou moins disponibles. Les enfants ne s'en saisissent donc pas de la même manière et y participent très diversement.

Une temporalité s'incarne dans la quotidienneté des journées des enfants, celle d'un temps cyclique routinier. Le temps vécu à la crèche paraît s'organiser en cinq étapes, non tranchées mais situées en continuité : la transition avec le milieu familial, l'exploration du milieu, la familiarisation, l'intégration et la saturation. Des moments de déambulation, voire d'ennui, des enfants y constituent la part centrale des activités solitaires. Celles-ci demandent aux enfants d'aller chercher dans leurs propres ressources ou de se voir proposer des sollicitations par les adultes, sous la forme d'activités ou de mise à disposition d'objets, voire de s'occuper avec d'autres enfants. Les chercheurs soulignent aussi que l'enfant « seul » au sein de la crèche n'est pas une preuve de son impuissance à « socialiser » ou un symptôme de son dysfonctionnement, mais une de ses dimensions constitutives. L'« autonomie » de l'enfant n'est pas seulement l'acquisition des habitudes et des routines nécessaires pour s'y débrouiller seul. Elle suppose des capacités de l'enfant à trouver ou produire en lui-même ces ressources subjectives qui lui donnent matière à s'occuper par lui-même. Les chercheurs questionnent le sens de ces prescriptions implicites en se demandant comment dans leur diversité familiale sociale et culturelle, les enfants font l'épreuve de cette injonction.

### Méthodologie

Cette recherche s'appuie sur l'observation ethnographique du déroulement et de l'organisation des journées des professionnelles et des enfants en Eaje. Pour rendre compte du processus dynamique des activités, des chronogrammes ont été réalisés. Ces chronogrammes ont été complétés avec des vignettes ethnographiques extraites des journaux de recherche. L'observation porte sur quatre établissements de statut et d'organisation différents situés à Paris et dans le Sud de la France. Travaux à paraître en Dossier d'étude en 2023.

## BRÈVES DE L'OBSERVATOIRE

### Travaux parus ou à paraître

- **L'accueil en Eaje**, journées de professionnelles et d'enfants. Réalisée par les laboratoires Centre de recherche sur le travail et le développement (Crtd) du Cnam, et le Centre de recherche interuniversitaire Expérience, Ressources culturelles, Éducation (EXPERICE) de l'université Sorbonne Paris Nord sous la direction d'Anne-Lise Ulmann et Pascale Garnier, cette recherche ethnographique donne à voir et comprendre les déroulements et l'organisation des journées des professionnelles et des enfants. Quelques résultats sont présentés p.17.

*L'E-ssentiel* et *Dossier d'étude* à paraître courant 2023.

- **Baromètre petite enfance 2021** : réalisé par le bureau d'études Tmo, le baromètre a pour objectif de confronter les souhaits de recours des familles, recueillir leur point de vue concernant la solution d'accueil qu'elles utilisent, et connaître les démarches effectuées pour l'obtenir.

Les souhaits, les recours et l'organisation parentale en matière de prise en charge des enfants âgés de 6 mois à 1 an témoignent de permanence. En 2021, la crise sanitaire liée à la Covid-19 ne semble avoir eu guère de répercussions sur l'organisation de l'accueil, si ce n'est, pour les enfants accueillis en crèche ou par une assistante maternelle, des sorties un peu moins fréquentes et, pour les parents, une moindre participation aux activités pendant les temps d'accueil. Par ailleurs, au sein de la sphère familiale, la participation des mères reste prépondérante et son rôle demeure jugé central pour s'occuper de l'enfant.

La crise sanitaire n'a guère modifié les représentations, les aspirations et les recours aux modes d'accueil, 2022, *L'E-ssentiel* 209, Collection Statistiques

- **Les conditions de travail et d'emploi des assistantes maternelles**. Cette recherche, sous la direction de François-Xavier Devetter de l'Institut Mines-Télécom (IMT) de Lille, propose d'étudier les conditions de travail et d'emploi des assistantes maternelles sous deux angles. À partir des enquêtes Conditions de travail et des enquêtes Emploi, le premier angle a pour objectif de rendre compte du vécu du métier par les assistantes maternelles en le comparant à celui d'autres professionnelles de situation proche comme les aides à domicile et les auxiliaires de puériculture. Le deuxième angle d'approche consiste à étudier les transformations de conditions d'exercice, notamment par l'usage des nouvelles technologies en s'appuyant sur une enquête qualitative auprès d'une dizaine de professionnelles et de parents employeurs. Quelques résultats sont présentés p 15.

*L'E-ssentiel* et *Dossier d'étude* à paraître courant 2023.



- **Agir pour le développement et le bien-être des jeunes enfants : les enseignements de l'étude de huit dispositifs locaux**

Faisant suite au séminaire « Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique », organisé par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), France Stratégie et le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (Hcfea) du 1<sup>er</sup> décembre 2020 à l'été 2021, huit actions ayant pour objet ou pour effet de contribuer au développement et au bien-être des jeunes enfants ont été étudiées en 2020-2021. Les enseignements transversaux issus de ces études montrent que la promotion de l'accès aux expériences de socialisation précoces à tous les enfants passe notamment par une spécialisation des professionnelles, des espaces et du temps de réflexivité sur les pratiques professionnelles, un outillage des professionnelles et des parents par l'intermédiaire d'activités médiatrices ou support.

[https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/presentation\\_des\\_evaluations\\_premiers\\_pas.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/presentation_des_evaluations_premiers_pas.pdf)

*L'E-ssentiel* et *Dossier d'étude* à paraître courant 2023.

## Travaux en cours

- **Les professionnelles de crèches et les émotions des enfants**, sous la direction de Guislain Leroy, université de Rennes. Il s'agit d'étudier les normes émotionnelles actuelles qui dirigent la pratique des professionnelles, leurs origines et leurs effets, notamment pour les enfants différents des normes émotionnelles ordinaires.
- **Regards croisés sur les figures des jeunes enfants dans les modes d'accueil ponctuel**, sous la direction de Pascale Garnier, université Sorbonne Paris Nord. Il s'agit d'investiguer la pluralité des figures du petit enfant que se font parents, professionnelles et enfants eux-mêmes dans les modes d'accueil ponctuel, ainsi que la diversité des arrangements de garde (arbitrage/bricolage des familles et circulation des enfants) et leur variation en fonction des milieux sociaux.
- **Interactions langagières entre les professionnelles de la petite enfance et les enfants accueillis en Eaje**, sous la direction de Caroline Masson, sciences du langage, laboratoire Clesthia - Sorbonne Nouvelle. Cette recherche a pour objectif de mettre au jour les caractéristiques des interactions entre les professionnelles et les enfants dans leur travail de développement langagier des enfants et d'accompagner les professionnelles dans l'observation et l'analyse de leurs pratiques langagières avec les tout-petits.
- **Déterminants de l'accès aux modes d'accueil formel**, sous la direction de Carlo Barone, Sciences Po Liepp. Cette recherche a pour objectif d'identifier les déterminants de la demande et de l'accès aux Eaje en fonction des caractéristiques des parents et de tester un dispositif d'encouragement au recours à destination des populations de milieux défavorisés.



## BIBLIOGRAPHIE

- Algava E., Blanpain N., 2021, « 68,1 millions d'habitants en France en 2070 : une population un peu plus nombreuse qu'en 2021, mais plus âgée », *Insee Première*, n° 1881.
- Beaumel C., Papon S., 2021, « Avec la pandémie de Covid-19, nette baisse de vie et chute du nombre de mariages », *Insee Première*, n° 1846.
- Bérardier M., 2021, « Le recours aux modes d'accueil des jeunes enfants en 2018 », *L'E-ssentiel*, coll. « Statistiques », n° 199.
- Boyer D., Crépin A., 2021, « La crise sanitaire n'a guère modifié les représentations, les aspirations et les recours aux modes d'accueil », Baromètre d'accueil du jeune enfant 2021, *L'E-ssentiel*, coll. « Statistiques », n° 209.
- Boyer D., 2021, « Figures du petit enfant dans les dispositifs d'accueil ». Ce texte d'appel à propositions de recherches a pour objectif d'initier des travaux qui apporteront de nouveaux éclairages sur la place et le statut conférés au petit enfant dans les dispositifs institutionnels visant son accueil. <https://www.caf.fr/nous-connaître/observatoire-national-de-la-petite-enfance-onape>
- Croguennec Y., 2021, « Les élèves du premier degré à la rentrée 2021 », Depp, *Note d'information*, n° 21.45.
- Devetter F.-X., « Conditions de travail et d'emploi des assistantes maternelles : analyses statistiques et impact des nouvelles technologies », *Dossier d'étude*, à paraître en 2023.
- Devetter F.-X., 2012, « Qualité de l'emploi et des conditions de travail des professionnel-le-s de la petite enfance », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 109, pp. 9-22.
- Garnier P., Ulmann A.-L. (dir.), Bouve C., Odena S., Sanchez C., « Étude ethnographique en Eaje », *Dossier d'étude*, à paraître en 2023.
- Maj S., Bargoin N., Kesler G., Soleilhac N., Venzac M., 2022, « En 2020, la crise sanitaire accentue le recul de l'emploi direct des particuliers employeurs », *Stat'ur bilan*, n° 336.
- Maj S., Zamfir V., 2022, « Les particuliers employeurs au quatrième trimestre 2021 », *Stat'ur conjoncture*, n° 343.
- Papon S., 2022, « Bilan démographique 2021, la fécondité se maintient malgré la pandémie de Covid-19 », *Insee Première*, n° 1889.



## LEXIQUE

**Dns** : déclaration nominative trimestrielle. Suivant le mode de déclaration de leurs cotisations sociales, les particuliers employeurs de personnel d'accueil d'enfants sont distingués en trois groupes : les bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), les utilisateurs de la déclaration nominative trimestrielle (Dns), et les utilisateurs du titre de travail simplifié (Tts).

**Enseignement préélémentaire** : il concerne les enfants de 3 à 6 ans (les enfants de 2 ans sont admis dans la limite des places disponibles).

**Eaje** : les établissements d'accueil du jeune enfant regroupent plusieurs catégories d'établissements conçus et aménagés afin de recevoir dans la journée, collectivement ou chez une assistante maternelle exerçant en crèche familiale, de façon régulière ou occasionnelle, des enfants âgés de moins de 6 ans.

**Paje** : La prestation d'accueil du jeune enfant est une prestation unique et globale liée à la naissance et à l'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans. Elle comprend plusieurs composantes :

- un socle de base composé d'une prime de naissance ou d'adoption et d'une allocation de base versée sous conditions de ressources, mensuellement, de la naissance de l'enfant jusqu'à ses 3 ans, ou ses 20 ans en cas d'adoption ;

- plusieurs compléments octroyés en fonction du choix du mode d'accueil par la famille et l'âge de l'enfant (plus ou moins de 3 ans) :

- le complément de mode de garde (**Cmg**) (assistante maternelle, garde à domicile ou structure) s'adresse aux parents d'enfant(s) âgé(s) de 0 à 6 ans, en les aidant à financer un mode de garde ;
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant (**PreParE**) s'adresse aux parents d'enfants qui travaillent à temps partiel, ou qui ont interrompu leur activité professionnelle et qui élèvent leur(s) enfant(s).

**Particuliers employeurs sur le champ de l'emploi direct** : ce sont des particuliers qui emploient des salariées à domicile pour la garde d'enfants ou des assistantes maternelles qu'ils rémunèrent directement. Les entreprises prestataires de services ne sont donc pas comprises dans ce champ.

**Psu (prestation de service unique)** : il s'agit d'une aide financière aux dépenses de fonctionnement de la structure, versée directement au gestionnaire du mode d'accueil par la Caf et/ou la Msa.

**Service prestataire** : organisme agréé fournissant des prestations facturées de services à la personne.

**Service mandataire** : organisme agréé agissant pour le compte des particuliers employeurs, en matière de gestion administrative des salariés.



**Directeur de la publication** : Nicolas Grivel - **Directrice déléguée de la publication** : Lucie Gonzalez  
**Rédactrice en chef** : Danielle Boyer - **Maquettiste** : In medias res